ENTRE BEAUCE & PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 septembre, sur convocation adressée le 15 septembre, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Pontgouin, sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Olivier BARIETY, John BILLARD, Hervé BUISSON, Vincent CARNIS, Jérôme CHABOCHE, Olivier DANIEL, Bertrand DE LACHEISSERIE, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS-REIS-CABARET, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Claude FERET, David GALLOU, Sylvie GAREL, Didier GAUTIER, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Sylvianne HUVET, Sylvie JEANNE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Eric MASSOT, Jocelyne MENAGER, Alexandra MERCIER, Josette MOUTON, Françoise NIOCHE-SEIGNEURET, Richard PEPIN, Carla PEREIRA, Sébastien POINTEAU, Sylvia PRE, Lydie RENONCET, Marcel RIQUE, Aurélie ROZIER, Bruno SAILLANT, Philippe SCHMIT, Séverin SERGENT (suppléant de Jean-Luc JULIEN), Bruno TARANNE, Sylvie ZWIEBEL.

Pouvoirs : de Eric BRULE à Bruno SAILLANT, Bertrand CHAPPARD à Olivier BARIETY, Nathalie CORDERY à Hervé BUISSON, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Catherine FOURBET à Michelle ELLEAUME, Olivier GOGUE à Bruno TARANNE, Jérôme MEUNIER à Lydie RENONCET, Sylvia POUPIN à Carla PEREIRA

Absents excusés : Laurent TAILLAND

Absent : Catherine GALAND, Antony GODE, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de conseillers présents : 42
Nombre de conseillers votants : 51

Secrétaire de séance : Sylvie ZWIEBEL

DELIBERATION N°2026-162
AUGMENTATION DE CAPITAL DE CHARTRES METROPOLE ENERGIES (CME)

Par délibération n°2026-134 du Conseil Communautaire du 8 juin 2026, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a approuvé l'augmentation de capital de la SPL CME, la souscription de 12 actions nouvelles et la modification des statuts de la SPL CME.

Il s'avère que la souscription n'a pu être réalisée dans les conditions prévues initialement et il y a donc lieu de délibérer à nouveau pour fixer le nouveau délai de souscription du 22 septembre 2026 au 15 octobre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (une abstention) :

- **DECIDE** de fixer le nouveau délai de souscription relatif à l'augmentation de capital de la SPL CME du 22 septembre 2026 au 15 octobre 2026 ;
- **AUTORISE** le représentant de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à la SPL CME à délibérer valablement lors de la séance du conseil d'administration portant sur l'augmentation du capital social et de l'ensemble des éléments associés ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les différents documents administratifs liés.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance

Sylvie ZWIEBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20260921-DELIB2026-162-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2026
Publication : 22/09/2026